

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 6 septembre 2023 à 18h00

Date d'envoi de la convocation : le 31 août 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Étaient présents :

M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. CHAMPANHET Bernard	Délégué de la Ville d'Annonay
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. MARION Philippe	Délégué du Département du Rhône
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. THOMAS Luc	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey - Président

Ont donné pouvoir :

Mme BRUNON Martine	À M. CHAMPANHET Bernard
M. CINIÉRI Dino	À M. ZILLIOX Charles
Mme FAVRE-BAC Lisa	À Mme MAZOYER Martine
M. HAMMOU OU ALI Brahim	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
Mme PEYSSELON Valérie	À M. RAULT Serge
M. POLETTI Jean-Louis	À Mme ROBIN Christine

Étaient absents :

Mme BONNET-FERRAND Virginie	Déléguée de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
M. CORVAISIER Robert	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme DEHAN Nathalie	Déléguée du Grand Lyon-Givors
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. MANDON Emmanuel	Délégué de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme SEMACHE Nadia	Déléguée du Département de la Loire
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. VEYRE Patrick	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie MOTTOT	Directrice adjointe du Parc

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 6 SEPTEMBRE 2023

Charles ZILLIOX accueille les participants.

Serge RAULT est désigné secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU BUREAU DU 12 JUILLET 2023

Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 – APPROBATION DE COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

- Le compte-rendu de la réunion de la Sous-commission Agriculture du 15 juin 2023 est présenté, en l'absence de Valérie PEYSSELON par Marie MOTTOT : Au cours de cette réunion, les échanges ont porté principalement sur le Projet agro-environnemental et climatique du Pilat, le projet Toits Ressources et l'Organisation de gestion collective des haies. Les membres de la commission ont décidé de travailler sur la question des retenues collinaires, de la place de l'élevage face au dérèglement climatique, du loup, de la régulation des ravageurs par des solutions fondées sur la nature et du foncier pour favoriser la reprise et l'installation en agriculture
- Charles ZILLIOX présente le compte-rendu de la réunion de la Commission Aménagement du territoire et Paysages du 3 juillet 2023. Au cours de cette réunion, un travail de priorisation et de réécriture des Objectifs de Qualité Paysagère de la future Charte du Parc a été réalisé. Il est notamment prévu de s'inspirer du Parc du Vercors en explicitant ces Objectifs de Qualité Paysagère dans le cadre d'un cahier qui sera annexé à la Charte. A l'occasion de cette réunion, un échange s'est tenu sur le concours d'architecture lancé début 2023 pour lequel un seul habitant a candidaté. Aussi il a été décidé d'annuler le concours mais d'aller à la rencontre de cet habitant pour échanger sur sa réalisation puis d'aller sur d'autres réalisations connues des architectes du Parc qui pourraient intéresser les membres du jury.
- Jean-Philippe PORCHEROT présente le compte rendu de la réunion de la Commission Éducation, Sensibilisation et Action culturelle qui s'est tenue le 12 juillet 2023. Cette réunion a été principalement consacrée à la préparation des 50 ans du Parc en 2024. La Commission a également lancé le programme éducation au territoire pour 2023-2024. Les écoles du territoire et des villes portes ont jusqu'au 20 septembre pour déposer leur dossier de candidature auprès du Parc. Le comité de sélection des classes se réunira le 11 octobre. S'agissant des rendez-vous de mon Parc, la commission a fait le bilan des rendez-vous à Farnay qui ont réuni 478 participants. Enfin, elle a finalisé le programme des rendez-vous de mon Parc à Condrieu qui débutera le 15 septembre prochain.

3 – DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT

3.1 Extension du diagnostic du Plan de Paysage des Transitions aux communes de la partie étendue du périmètre d'étude de la révision de la charte

Considérant que le périmètre d'étude de la révision de la Charte a été confirmé par le Comité de pilotage *ad hoc* dans sa réunion du 7 juillet 2023 à l'identique de celui validé par le Comité syndical en janvier 2021, il vous est proposé d'engager un travail d'extension du diagnostic du Plan de Paysage des Transitions aux 21 communes partenaires du Parc situées dans l'Ardèche et la Haute-Loire.

En effet, lors de la consultation lancée sur la version martyre de la Charte, l'État a recommandé d'analyser les cartes de sensibilités ou de connaissances des paysages sur le périmètre étendu de la même manière que celles du territoire actuel du Parc.

Par souci d'économie de temps, d'énergie et de cohérence, il est proposé de confier ce travail d'extension au Bureau d'études qui nous accompagne actuellement dans le Plan de Paysage des Transitions. Il peut se faire dans le cadre du marché actuel.

Un tel projet comprend une prestation de 12 540 € HT et du temps de travail d'un agent du Parc dont le coût reste à estimer.

Il s'agit d'une dépense d'investissement pour lequel le Parc bénéficiera du Fonds de compensation de la TVA.

Il est proposé de solliciter le soutien de la Région au taux de 80 % de la dépense de prestation égale à 12 540 €, puis de voir avec l'État (DREAL) si un soutien est possible sur la part de travail réalisée en régie.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région et de l'État (DREAL).

3.2 Élaboration d'un schéma directeur des énergies renouvelables sur le Pilat

Luc THOMAS présente ce projet.

Suite à la réunion de clôture du Plan paysage des transitions le 5 juillet dernier, et notamment eu égard au contexte de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (EnR)*, les élus de l'intercommission paysage-climat ont approuvé le principe de la réalisation d'un schéma directeur EnR sur le territoire du Pilat.

Ce schéma directeur permettrait de réaliser un état des lieux des productions d'EnR du territoire et des espaces à potentiel. Il permettrait également d'améliorer l'écriture de la charte sur le volet ENR. En effet, la production d'énergie renouvelable** représente actuellement seulement 12 % de la consommation locale (162 GWh sur 1381 GWh – production EnR constituée à 70 % de bois-énergie) et le territoire vise 70 % à horizon 2050 (TEPOS).

Ce projet serait conduit en étroite collaboration avec les Intercommunalités concernées par le Parc, les syndicats départementaux d'énergie et l'ALEC 42, tout en mobilisant les outils ressources existants.

Pour la réalisation d'un tel projet, une aide de l'ADEME au taux de 70 % du coût du projet est accessible. Un soutien de la Région est également envisageable soit par dépôt d'un nouveau dossier de demande de subvention soit via la subvention Région déjà obtenue pour le Plan de Paysage.

Toutefois, afin d'appréhender au mieux le budget d'investissement alloué à ce schéma, il vous est proposé de procéder au lancement d'un appel à consultation afin de retenir un bureau d'études pouvant le réaliser. Sur la base des propositions chiffrées reçues, un dossier de demande de financement pourra alors être présenté au Bureau avant son dépôt à l'ADEME et/ ou à la Région.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité émet un avis favorable sur ce dossier et autorise le lancement d'un appel à consultation.

3.3. Agir pour l'adaptation Climatique du Pilat 2024-2026

Luc THOMAS présente ce point.

Pour mettre en œuvre la stratégie d'adaptation au changement climatique, il est proposé de renforcer l'équipe technique du Parc par le recrutement d'une personne en contrat de projet pour 3 ans. La décision de création de poste pourrait être examinée par le Comité syndical le 27 septembre prochain.

Cette personne réaliserait le travail consistant à :

- piloter le chantier de priorisation des actions 2024-2026 pour meilleure adaptation du territoire au changement climatique
- rechercher les financements pour mettre en oeuvre les actions retenues
- suivre et évaluer les actions qui seront mises en oeuvre
- accompagner la montée en compétence (et en prise de conscience) de l'équipe technique du Parc, des élus et des acteurs du territoire sur la thématique du changement climatique
- accompagner les communes souhaitant à leur échelle s'engager dans des actions d'adaptation
- accompagner la réflexion enclenchée en vue de réviser la politique d'éducation et de sensibilisation du Parc en fonction des enjeux actuels du territoire et notamment des enjeux climatiques. L'objectif est aussi de limiter le coût et les impacts carbone et énergétique du volet transport de cette politique.
- faciliter la répliquabilité de la démarche engagée par le Pilat en la documentant et en communiquant

Pour mener à bien l'ensemble de ce travail, il est proposé de prévoir des dépenses de formation et de communication. Il est également proposé de se faire accompagner par un bureau d'étude pour la révision de la politique éducation et sensibilisation.

Le coût total de cette opération (incluant dépenses de personnel, des coûts indirects, des dépenses de formation, de communication et de prestations extérieures) s'élève prévisionnellement pour 3 ans à hauteur de 217 095 €.

Pour permettre une telle dépense de fonctionnement, il est proposé de solliciter l'appui financier de l'État dans le cadre de la Convention Interrégionale du Massif Central à hauteur de 80 %, soit pour un soutien attendu de 173 676 €. Un autofinancement de 43 419 € sur 3 ans sera nécessaire, soit 14 473 €/an.

Cette opération qu'il est proposé d'appeler « Agir pour l'adaptation climatique du Pilat » s'inscrit dans les mesures transversales en faveur de l'innovation et contribue de manière particulièrement forte à l'axe 1 de la Convention Interrégionale du Massif Central – CIMAC « Faire du Massif un territoire exemplaire en matière de préservation et de valorisation des ressources et des milieux » ainsi que l'axe 2 « Accompagner la transformation des filières économiques du massif ».

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

3.4. Demande de prolongation de l'accompagnement « Avenir Montagnes Ingénierie » auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)

Martine MAZOYER présente ce dossier.

Depuis décembre 2021, le Parc naturel régional du Pilat bénéficie du soutien de l'ANCT dans le cadre du programme Avenir Montagnes Ingénierie. Ce soutien s'est traduit par une aide de 120 000 € sur 2 ans ayant notamment permis l'embauche d'une cheffe de projet, l'organisation de 2 éditions des assises du tourisme, la

formalisation de la nouvelle stratégie touristique de la destination et l'engagement de premières actions (schéma vélo, actualisation de la stratégie marketing...).

À la suite des annonces faites par Dominique FAURE, ministre déléguée chargée des collectivités territoriales, le 5 juillet dernier lors des rencontres « Avenir Montagnes Ingénierie » auxquelles le Parc avait participé, l'ANCT a informé le Parc le 7 août dernier, de la possibilité de prolonger cet accompagnement. Une telle sollicitation doit être transmise avant le 15 septembre prochain et devra être fondée sur :

- un courrier de demande de poursuite
- un bilan des réalisations de la période d'accompagnement écoulée
- un montant de financement sollicité avec présentation du cofinancement apporté par notre collectivité.

Le bilan des réalisations de la période est en cours de finalisation par les équipes techniques du Parc.

Il est proposé aux membres du Bureau de délibérer sur une sollicitation de prolongation pour une durée supplémentaire de 2 ans pour un montant total de dépenses estimé à 80 000 € correspondant à la prolongation du poste de cheffe de projet Avenir Montagnes Ingénierie.

Cette sollicitation pourrait se traduire par le plan de financement suivant :

- Etat (ANCT) : 64 000 € (soit 80 % d'aide)
- Autofinancement Parc : 16 000 € (soit 20 %)

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante.

3.5 Amélioration des outils et supports de communication du Parc : site internet et espace diaporama

Martine MAZOYER présente ce dossier.

En octobre 2014, le Parc inaugurerait ses espaces muséographiques et scénographiques à la Maison du Parc. Parmi eux, le Parc dispose d'une salle diaporama qui présente plusieurs films qui ont pour vocation de donner à voir le territoire ou d'expliquer ce qu'est un Parc naturel régional.

Cette salle est également utilisée pour accueillir des groupes d'élèves dans le cadre du programme d'éducation au territoire ainsi que pour les réunions avec les membres du comité syndical.

Par ailleurs, le site internet du Parc, a été complètement revu en 2017 pour prendre en compte les nouvelles orientations de la stratégie de communication :

- Devenir le pivot de la communication numérique du Parc (puits de contenu),
- Représenter une entrée unique aux différentes thématiques traitées par le Parc, intégrer l'ensemble des sites internet du Parc (Pilat Patrimoines.fr, Leader.eu...), afin d'éviter la dispersion et rationaliser les moyens.
- Être ergonomique sur les supports mobiles pour faciliter cet usage.

Le site intranet date quant à lui des années 2012-2013 et a été développé par des étudiants.

Depuis quelque temps, la salle diaporama rencontre de nombreux dysfonctionnements. Il a récemment été pris la décision de la fermer au public. L'espace de découverte est donc privé de cet outil qui permet de faire découvrir le territoire et ses richesses aux touristes et habitants et faire comprendre ce qu'est un Parc.

Le site internet du Parc a bientôt 7 ans, depuis sa dernière refonte. Il reste encore visuellement et fonctionnellement à la page, mais il mériterait de nombreux ajustements, comme repenser l'arborescence du site et simplifier l'organisation du menu. L'accessibilité du site doit aussi être repensée.

Enfin, le site intranet est quant à lui totalement obsolète.

Aussi, il est nécessaire de repenser l'intégralité du système technique dans la salle du diaporama avec comme objectifs de :

- Proposer un autre matériel plus ergonomique, simple d'utilisation, qui pourra être utilisé en quasi-autonomie par les visiteurs
- Revoir le système de sonorisation de la salle, plus durable et également simple à mettre en marche.

Pour le site internet, il s'agit de travailler sur la réorganisation des rubriques et du menu et sur une meilleure accessibilité.

Pour le site intranet, il est à reconfigurer complètement

Le budget prévisionnel de cette opération d'investissement s'élève à 43 030 € HT. Il est proposé de solliciter une subvention régionale à hauteur de 80 % du montant HT, soit une subvention de 34 424 €, les 20 % restants seront apportés par l'autofinancement du Parc.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

3.6 Les 50 ans du Parc en 2024

Charles ZILLIOX présente ce point.

En 2024, le Parc naturel régional célébrera ses 50 années d'existence.

Cet anniversaire aura lieu dans le contexte de la révision de la charte et de l'extension du périmètre. Il s'agira donc de mettre en valeur le Parc dans toutes ses dimensions : ses réussites, ses missions, ses communes (dont villes-portes...)

Cet anniversaire doit être envisagé avec le plus de sobriété possible, tant en moyens financiers qu'en ressources humaines.

La commission éducation, sensibilisation et action culturelle pilotera ces festivités en lien avec le Président et la Direction du Parc.

Le programme des festivités

Il pourrait être le suivant :

- **Un ouvrage sur l'histoire du Parc**, « Depuis 50 ans le Parc vous accompagne »
- **Une exposition itinérante** « et dans 50 ans ? »
- **Une journée événementielle** festive : un appel à candidature sera fait auprès des communes pour accueillir cet événement prévu fin septembre début octobre 2024.
- **Une animation par territoire**, 5 territoires = 5 week-ends avec des rendez-vous de mon Parc et champ libre (4 + journée événement)
- **50 ans – 50 sites**, reliés par des animations / chasse aux trésors
- **Des conférences inspirantes** pour se projeter dans le Parc pour 50 ans

Ces pistes sont à affiner par l'équipe technique pour valider leur faisabilité technique et financière, avant un retour auprès de la Commission et du Bureau du Parc.

Le budget

Le coût de cette opération est estimé à 50 000 € et pourrait être financé comme suit (sous réserve bien entendu de l'accord des financeurs) :

- Région : 30 000 €
- Département de la Loire : 3 000 €
- Département du Rhône : 3 000 €
- les 4 EPCI du territoire : 5 000 €
- Fonds privés : 5 000 €
- Autofinancement : 4 000 €

À celui-ci s'ajoute le budget Conférences de 10 000 €, qui a déjà fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région.

Les autres budgets récurrents pourront être mobilisés : Rendez-vous de mon Parc, Champ libre...

Les postes de dépenses prévisionnels sont la communication (univers graphique + déclinaisons imprimées), la journée festive (matériel / animation ...) et les animations territoriales.

Charles ZILLIOX fait état de la suggestion de Serge MALFOIS, 1^{er} directeur du Parc d'honorer la mémoire d'André CHAZALON 1^{er} président du Parc dans le cadre des 50 ans du Parc. Monsieur MALFOIS propose de donner le nom de Monsieur CHAZALON à l'une des salles de réunion de la Maison du Parc.

Luc THOMAS indique qu'en effet à cette occasion, il pourrait être fait mention aux 5 présidents du Parc dans la Maison du Parc. M. ZILLIOX demande qu'une réflexion soit faite à ce sujet.

Charles ZILLIOX précise qu'un appel à manifestation d'intérêt sera prochainement lancé auprès des communes afin de savoir quelle est celle qui souhaite accueillir la journée événementielle.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes.

3.7 Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs territoriaux agricoles ou alimentaires » proposé par la Banque des territoires

Ce dossier est présenté par Marie MOTTOT en l'absence de Mme PEYSSELON.

Au cœur de la stratégie France 2030, l'État a engagé des stratégies nationales sur « les systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique » et sur « l'Alimentation durable et favorable à la santé ». Pour mettre en œuvre ces stratégies, un appel à manifestation d'intérêt est proposé pour constituer un réseau national de démonstrateurs des transitions agricole et alimentaire. La troisième et dernière session de cet appel à manifestation se clôture le 28 septembre prochain.

La Banque des Territoires prévoit d'accompagner les projets retenus selon 2 phases :

- **une phase de maturation** – de 0 à 18 mois

Au cours de cette phase devant permettre de finaliser les actions envisagées, une subvention maximale de 300 000 € (50 % maximum des dépenses) pourra être octroyée sur des dépenses de prestations intellectuelles,

des frais de personnel et des frais généraux. Les projets bénéficieront également d'une mise en réseau et d'une expertise nationales.

- **une phase de réalisation des projets** – de 2 à 5 ans

Les projets retenus bénéficieront d'une subvention d'un montant minimal de 2 M€ et d'un montant maximal de 10 M€ (50 % maximum des dépenses). Ces dépenses peuvent inclure des prestations intellectuelles, des dépenses de personnel et d'équipement, des achats matériels et immatériels, la maintenance et l'amortissement des équipements, la location d'équipements, les frais de certification, le développement de gestion de données et des analyses environnementales.

Une réunion a été proposée aux acteurs locaux de cette thématique (EPCI, chambres d'agriculture, collectifs d'agriculteurs, associations citoyennes...) le 20 juillet dernier pour étudier l'opportunité d'une candidature à l'échelle Pilat. Cette réunion ayant conclu positivement à cette question, il est convenu de travailler au cours du mois de septembre sur cette candidature qui doit se concrétiser par :

- une stratégie de transformation territoriale
- un plan d'actions innovantes sur une durée maximale de 5 ans
- la gouvernance de pilotage du programme
- le dispositif d'évaluation
- la stratégie de réplique et de diffusion des résultats

Des réunions de travail sont organisées les 8 et 14 septembre prochains.

En amont de ces travaux, la Vice-Présidente du Parc en charge de l'agriculture souhaite pouvoir :

- informer les membres du bureau sur cet appel à manifestation d'intérêt ;
- convenir avec les membres du bureau des modalités de validation définitive de la future candidature qui devra intervenir avant la prochaine séance du Bureau.

Marie MOTTOT précise les sujets identifiés comme prioritaires lors de l'atelier en intelligence collective du 20 juillet dernier :

- 1- Changement de pratiques - adaptation climatique
- 2- Installation & transmission
- 3- Transformation
- 4- Sécurité sociale de l'alimentation
- 5- Formation
- 6- Plateforme logistique

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et autorise Monsieur le Président à déposer un dossier de candidature et à engager toutes les démarches nécessaires, pour l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs territoriaux agricoles ou alimentaires ».

3.8 Mutualisation d'un poste de géomaticien avec d'autres Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes – Année 2024

Charles ZILLIOX présente ce point.

Après l'avoir testé en 2021, les Parcs du Vercors, Haut-Jura, Volcans d'Auvergne, Livradois-Forez, Massif des Bauges et Pilat ont décidé de poursuivre la mutualisation d'un poste de géomaticien sur la période 2022-2024. Ce poste de géomaticien relève de l'effectif du Parc du Pilat et est hébergé par le Parc du Vercors.

À noter que la personne occupant ce poste est contractuelle mais atteindra 6 ans de contrat au sein du Pilat en juillet 2024. Il sera alors nécessaire de décider soit de recruter une nouvelle personne soit de conclure un CDI avec la personne actuellement en poste en provisionnant des crédits pour son éventuel licenciement en lien avec les autres Parcs, soit d'arrêter la mutualisation. Des discussions sont en cours sur ce sujet avec les autres Parcs.

Sandrine GARDET indique qu'à ce jour les Parcs du Massif des Bauges et du Vercors sont d'accord pour poursuivre la mutualisation et d'en partager la responsabilité financière avec le Parc du Pilat.

Ce poste mutualisé permet :

- de veiller à la performance et à la sécurisation du serveur mutualisé qui héberge les applications Web de chacun des Parcs.
- de faire monter en compétence les informaticiens des Parcs dans l'usage de solutions de géomatique sous logiciel libre, souvent utilisées pour le partage des données avec le grand public,
- d'améliorer la dynamique de réseau entre les Parcs.
- de faire faire un bon en avant technologique en matière de géomatique à plusieurs Parcs.
- de proposer un accès simple et rapide à une personne en capacité d'apporter un « coup de pouce » à des Parcs ayant besoin d'un appui technique et méthodologique ponctuel.

Chaque Parc a signé une convention avec le Parc du Pilat pour une durée de trois ans au travers de laquelle il s'engage à financer ce poste à hauteur minimale de 6 160 €/an (sauf pour le Livradois-Forez dont la participation est de 2 500 € car il dispose déjà de 2 géomaticiens-informaticiens en interne).

Afin de compléter le plan de financement de ce poste dont le coût annuel est estimé à 45 000 €, il est proposé de solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour une subvention à hauteur de **11 700 €**.

Le Bureau après en avoir délibéré à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

4 – DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR D'AUTRES MAÎTRES D'OUVRAGE QUE LE PARC

4.1 Commune de Vérin - projet d'optimisation de l'éclairage public

Luc THOMAS présente ce projet.

Dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage Public » lancé le 26 avril 2023 par le Parc, le projet de la commune de Vérin a été retenu.

La Commune a engagé la pratique de l'extinction depuis janvier 2023 et a déjà communiqué auprès de ses habitants sur l'intérêt de l'extinction y compris dans leur habitation.

Elle possède un réseau d'éclairage public marqué de vétusté sur certains secteurs, et nécessite une remise en état dans sa globalité. Une étude confiée au SIEL révèle qu'il est possible de changer les lampes par des leds de couleurs adaptées aux enjeux biodiversité du Pilat (couleur plus ambrée selon les recommandations par le Parc 2 200K). Le projet consiste à rénover 83 lampes (sur les 128 que possède la Commune) avec des luminaires leds moins énergivores et de couleur adaptées.

L'économie financière liée à la rénovation des luminaires permettront un gain estimé à 50%, soit 4 043 €/ an. À cela s'ajoute une économie d'énergie de 60 %, soit 16 065 kWh chaque année (en sus des économies déjà effectuées grâce à l'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit, en place depuis la fin de l'année 2022).

Il est proposé de soumettre à la Région dans le cadre du futur Contrat de Parc la demande de subvention de la Commune de Vérin pour la rénovation et la régulation de l'éclairage public correspondant à une dépense restant à la charge de la Commune de 26 498 € HT. La subvention régionale au taux de 50% s'élèverait à **13 249 €**.

Le Bureau après en avoir délibéré, par 18 voix pour et une abstention (Serge RAULT s'agissant du pouvoir dont il dispose de la part de Valérie PEYSSELON) :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- valide l'accompagnement dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage public », soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec la politique régionale en faveur des Parcs.

4.2 Commune de L'Horme – projet d'optimisation de l'éclairage public

Luc THOMAS présente ce dossier.

Dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage Public » lancé le 26 avril 2023 par le Parc, le projet de la commune de L'Horme a été retenu.

La Commune de L'Horme, ville-porte du Parc naturel régional du Pilat, prend pleinement sa part à la transition écologique et énergétique dans le cadre notamment de la démarche TEPOS portée par le Pilat et la Métropole de Saint-Étienne.

La Commune possède un grand réseau d'éclairage public qui fait l'objet de travaux réguliers de mise aux normes. Plusieurs tranches de travaux ont été prévues en 2023 pour mener à bien l'extinction partielle de l'éclairage public voté, en février dernier, et la réadaptation des luminaires. Certaines sont déjà réalisées.

La présente opération avec l'appui de la Région vise à réaliser plus rapidement et complètement ces travaux en 2023-2024, à tester des éclairages avec alimentation photovoltaïque et à rajouter un volet de diagnostic des enjeux de biodiversité sur la Commune et de sensibilisation auprès des habitants avec un appui méthodologique du Parc.

Seront remplacés 9 luminaires par des leds moins consommateurs d'énergie mais également plus respectueux de l'environnement. 8 luminaires seront supprimés. La place principale de la Commune sera équipée en leds solaire (place du 14 juillet). Les luminaires dans un faubourg (faubourg du Couzon) seront rénovés pour 3 d'entre eux et 3 autres seront supprimés.

L'économie financière liée à la rénovation de ces luminaires, à l'extinction de l'éclairage public avec ces travaux, et à la suppression de 11 points lumineux permettront un gain de l'ordre de 2 540 €/ an. Cela se traduira par une économie d'énergie de plus de 94 % de l'ordre de 10 200 kWh chaque année sur ces 2 portions.

Au-delà des économies réalisées, cette action permet de renforcer et de contribuer à la constitution d'une trame noire dépassant le Parc du Pilat. L'impact pour le Pilat de la pollution issue des communes périphériques et notamment de la vallée du Gier est ainsi diminué.

Il est proposé de soumettre à la Région la demande de subvention de la Commune de L'Horme pour la rénovation de l'éclairage public correspondant à une dépense restant à la charge de la Commune de 39 508 € HT. Selon les règles définies par l'appel à projet, la subvention régionale équivaut à de 50 % du coût du projet mais est plafonnée à 15 000 €. Aussi la subvention sollicitée pour L'Horme s'élèverait à **15 000 €**.

Monsieur Lucien BRUYAS demande si le syndicat qui regroupe les communes de Trèves, Longes et Les Haies pourrait être éligible à cet appel à projet. Une prise de contact avec l'équipe technique du parc est proposé.

Le Bureau après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- valide l'accompagnement dans le cadre de l'appel à projets « Optimisation de l'éclairage public », soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec la politique régionale en faveur des Parcs.

4.3 Association des Nouveaux Ateliers du Dorlay – Acquisition de matériel textile pour le tiers-lieu "La Turbine Créative"

La création de l'association des Nouveaux Ateliers du Dorlay est issue d'un travail participatif animé par le Parc naturel régional du Pilat depuis 2014. L'association, dont le Parc est membre, se propose de contribuer au développement économique, social et culturel des communes riveraines de la rivière du Dorlay en s'appuyant sur le très riche patrimoine industriel du XIX^{ème} siècle lié à l'activité du tressage.

Outre l'accueil et l'installation d'artisans oeuvrant dans les domaines du textile et de l'accessoire de mode, l'association a créé un fab lab textile dédié aux différentes techniques et métiers textiles. À ce titre, elle a réuni différents types de matériels (métiers à tisser, brodeuse numérique, surjeteuse, labo photo...) qui sont loués à des artisans qui souhaitent réaliser des prototypes ou des petites séries sur des machines qu'ils ne rentabiliseraient pas en les acquérant individuellement.

Ces matériels servent également de support aux formations organisées par la Turbine Créative, tiers lieu créé par l'association, à destination de professionnels et de particuliers.

Il s'agit d'acquérir des matériels textiles complémentaires à l'offre existante, qui viendront renforcer l'attractivité du fab lab textile pour la location aux artisans et pour les formations professionnelles et grand public.

Le plan de financement de ce projet qui s'élève à 13 000 € TTC s'établit comme suit :

- 10 000 € de subvention de la Région dans le cadre du contrat de Parc
- 3 000 € de subvention de l'État dans le cadre du dispositif Manufacture de proximité.

Jean-Philippe PORCHEROT indique que l'association déposera prochainement une nouvelle demande de subvention dans le cadre du contrat de parc pour de nouveaux équipements.

Le Bureau après en avoir délibéré, par 18 voix pour et une abstention (Jean-Philippe PORCHEROT)

- émet un avis favorable sur ce dossier et son plan de financement
- valide l'accompagnement de ce projet, en lien avec la politique régionale en faveur des Parcs.

5 – CONVENTIONS DANS LE CADRE DU PROJET « FENÊTRES SUR LE PAYSAGE »

Le Parc du Pilat et l'association Derrière le Hublot coopèrent depuis un an dans le cadre du projet « Fenêtres sur le Paysage, aventure artistique sur les chemins de Compostelle », lancé par l'association. Il est proposé de poursuivre ce projet et de formaliser ce partenariat par la mise en place de conventions, à compter de septembre 2023, soit :

- une convention cadre du projet entre Derrière le Hublot et le Parc du Pilat,

Cette convention a pour but de préciser les actions telles qu'elles sont définies par le projet Fenêtres sur le paysage et de prévoir leur réalisation sur le chemin de Compostelle - GR®65. Elle constitue le cadre de la mise en œuvre du projet sur le territoire du Parc naturel régional du Pilat.

- Contrat de commande d'une œuvre d'art-refuge et cahier des charges annexe au Contrat de commande (signature Derrière le Hublot, Parc du Pilat, commune de Saint-Julien-Molin-Molette et artiste Judith Nab),

Par ce contrat, le Parc du Pilat, la commune de Saint-Julien-Molin-Molette et Derrière Le Hublot commandent à Judith Nab la création et la réalisation d'une œuvre d'art refuge.

- une convention de résidence entre Derrière le Hublot, le Parc du Pilat, l'Inter-Parcs Massif central et les artistes (Eric Tabuchi et Nelly Monnier),

Cette convention précise les actions réalisées dans le cadre d'une résidence visant à créer et installer des œuvres d'art semi-pérennes sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle dans le Pilat. Ces œuvres auront vocation à valoriser les entités paysagères du Parc.

La contribution du Parc du Pilat à la conception et la mise en place du projet pourra se traduire notamment par :

- la coordination et la mise en place d'actions de médiation auprès des habitants du territoire,
- la valorisation du travail des artistes,
- la définition, conjointement avec les artistes et les partenaires, des lieux d'installation des œuvres et le recueil des autorisations nécessaires le cas échéant,
- l'appui à la recherche de financements, mais le Parc n'apportera pas de soutien financier direct.

Le Bureau après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet et autorise Monsieur le Président à signer les différentes conventions à venir.

6 – CONVENTION D'UTILISATION DU MARTELOSCOPE DE PÉLUSSIN

La première charte forestière du Pilat prévoyait la création d'un marteloscope dans le Pilat. Les objectifs étaient de mettre en place un outil pratique de formation des propriétaires et gestionnaires forestiers, mais aussi de proposer un outil de sensibilisation à la multifonctionnalité des forêts pour un public plus large et souvent néophyte.

C'est ainsi que deux marteloscopes ont été installés dans le Parc : l'un en forêt publique à Pélussin, l'autre en forêt privée à Saint-Genest-Malifaux.

Face à l'intérêt de l'outil, la seconde charte forestière conserve dans son plan d'action une place au marteloscope de Pélussin et à son utilisation.

Une première convention d'utilisation du marteloscope de Pélussin a été signée le 25 juin 2015 entre la Commune de Pélussin (propriétaire de la forêt), l'ONF et le Parc du Pilat, et pour une durée de 6 années.

À l'issue de ces 6 années, un bilan a été fait en 2021 pour envisager le renouvellement de la convention. Il s'est avéré nécessaire de réaliser une réfection de l'outil qui a été réalisée sous la maîtrise d'ouvrage du Parc et a été achevée au printemps 2022 avec l'aide financière de la Région.

La nouvelle convention proposée en annexe précise, comme la première, les engagements de chacune des trois parties.

Sur les aspects formation et sensibilisation, L'ONF a la charge de l'organisation des séances de formation à destination des professionnels, si besoin en contact avec le Parc du Pilat.

Le Parc du Pilat a quant à lui la charge de l'organisation des séances de découverte et de sensibilisation à la forêt et à sa gestion à destination du grand public. En fonction des publics visés, l'animation de ces séances pourra être assurée par :

- l'ONF, dans le cadre d'une prestation ;
- Une personne formée par l'ONF et le Parc du Pilat, dans le cadre d'une prestation externe ou d'une mobilisation de ressource interne au Parc du Pilat

Ainsi, en 8 ans, 466 personnes ont bénéficié des séances animées par le personnel du Parc, soit une moyenne de 58 personnes/an.

Les élus sont intéressés par une séance de présentation du Marteloscope.

Le Bureau après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce projet et autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

7 – RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ PORTÉ PAR LE SIEL-TE (SYNDICAT D'ÉNERGIE DE LA LOIRE)

Le Parc du Pilat est adhérent au Groupement d'Achat Energies du SIEL-TE et bénéficie actuellement des marchés en fourniture d'électricité jusqu'au 31/12/2025.

Ce groupement compte actuellement 345 membres : collectivités, structures intercommunales, établissements de l'État, dont le siège se situe dans le département de la Loire.

Le groupement SIEL-TE va lancer un nouvel accord cadre pour la période 2026 à 2029.

Cet accord cadre donnera l'opportunité au SIEL d'acheter dès à présent l'électricité pour ces années, si le marché est favorable, afin de sécuriser les budgets des collectivités adhérentes. L'important volume d'électricité acheté permet de réduire le coût pour chaque adhérent.

Le Parc doit indiquer d'ici le 18 septembre prochain s'il souhaite renouveler son adhésion au groupement pour cette nouvelle période de 4 ans pour ses besoins en électricité

Le Bureau après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable pour le renouvellement de l'adhésion au groupement « électricité » pour cette nouvelle période de 4 ans.

8 – INFORMATIONS DIVERSES

- Charles ZILLIOX rend compte de la visite de Thierry KOVACS, en tant que Vice-Président de la Région en charge des Parcs le 25 août dernier. Il était accompagné de Bernard CHAMPANHET, Martine MAZOYER, Jean-Philippe PORCHEROT, Luc THOMAS et Emmanuel MANDON.. Elle s'est déroulée à La Terrasse-sur-Dorlay. Elle a consisté en la visite de la Maison des Tresses et Lacets, puis de La Turbine Créative et enfin du méthaniseur. Il a été question de la révision de la charte, de Natura 2000 et du prochain contrat de Parc.

- Charles ZILLIOX propose aux Vice-Présidents une réunion sur la carrière de Saint-Julien-Molin-Molette et Colombier le 25/09 à 18h00. L'enquête publique relative à la nouvelle demande de renouvellement d'exploitation et d'agrandissement de la carrière s'ouvre le 18 septembre prochain. Charles ZILLIOX proposera au Comité syndical de se prononcer sur cette nouvelle demande et dans le cadre de cette enquête le 27 septembre prochain.
- Charles ZILLIOX rend compte de la première réunion du GAL LEADER Loire qui s'est tenue à Montbrison et n'a duré qu'une heure. Aucun dossier n'a été examiné, car le programme n'est pas encore lancé. La prochaine réunion se tiendra le 29 novembre en visioconférence. Pour cette dernière, Charles ZILLIOX indique qu'il sera absent et sollicite son suppléant Serge RAULT pour y participer.
- Charles ZILLIOX indique que la réunion du Bureau prévue le 4 octobre à 17h00 risque d'être déplacée. En effet, cette date a été retenue par le Scot des Rives du Rhône pour tenir sa réunion de comité syndical. Luc THOMAS et lui-même y siègent en tant que Vice-Président. Est également membre de ce comité syndical, Christophe GONON.